

Délibération n° 2025.111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Séance du Lundi 7 juillet 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Sept Juillet Deux MII Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*

Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Marla CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DERoyer – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LÉBOUVIER – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Michel BALLUAIS a donné pouvoir à Joseph ERARD
Marie-Laure NOEL a donné pouvoir à Jean-Pierre OGER
Evelyne GAUTIER-LE-BAIL a donné pouvoir à Diana LEFEUVRE
Monique GALODE a donné pouvoir à Denis CHOPIN
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.
Jean-Claude BRARD est représenté par Annick ROCHELLE, sa suppléante.

Étaient excusés :

Michel BALLUAIS – Marie-Laure NOËL – *Vice-présidents délégués*
Isabelle BIARD – Jean-Claude BRARD – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Monique GALODE – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Alice LEBRET – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Mathieu MILESI est désigné secrétaire de séance

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	38
Pouvoirs :	5
Votants :	43

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2025

Date d'Affichage :

8 juillet 2025

Vote :

Pour :	41
Contre :	1
Abstentions :	1

Fougères Agglomération

2025.111

2025.111 - Eau et Assainissement – Adoption du projet de zonage de l'assainissement de la commune de Le Ferré avant mise à l'enquête publique

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Fougères Agglomération est compétente en matière d'assainissement. Aussi, il lui incombe de délimiter et de réviser les zonages d'assainissement pour les communes de son territoire conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, une révision du zonage d'assainissement de la commune de Le Ferré est menée par Fougères Agglomération.

Le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer sur l'ensemble du territoire d'une commune, les filières d'assainissement appropriées. Il permet de délimiter, après enquête publique :

- Les zones relevant de l'assainissement collectif, où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif, où la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées sont assurés par le propriétaire.

Il se base sur une étude préalable permettant le choix et la mise en forme cartographique du zonage d'assainissement définitif, qui comprend : la synthèse des données existantes, l'étude d'aptitude des sols et du sous-sol à l'assainissement autonome, l'analyse de la densité de la population et de la typologie de l'habitat, l'élaboration des scénarii et l'étude technico-économique comparative sur les zones non raccordées.

Un bureau d'études spécialisé a été missionné afin de réaliser l'étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune de Le Ferré (voir cartographie ci-annexée).

Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement après enquête publique,

Vu l'avis de la commission « Eau et assainissement » en date du 11 juin 2025,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 23 juin 2025 ;

Entendu le présent exposé,

1 CONTRE : L. PAUTREL

1 ABSTENTION : R. BUFFET

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à la majorité :

- **D'ADOPTER** le projet de zonage d'assainissement de la commune de Le Ferré, ci-annexé ;
- **DE SOUMETTRE** le projet de zonage d'assainissement de la commune de Le Ferré à enquête publique,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à organiser l'enquête publique et à signer tout document afférent



Fait et délibéré en séance le 07/07/2025

Pour expédition conforme,

Le Président,

Patrick MANCEAU

Annexe – Adoption du projet de zonage de l’assainissement de la commune de Le Ferré avant mise à l’enquête publique

